

Sommaire

Fièvre aphteuse au Koweït	93
Fièvre aphteuse au Kirghizistan	94
Fièvre aphteuse en Argentine : rapport de suivi n° 6	95
Fièvre aphteuse en Uruguay	96
Fièvre aphteuse en Uruguay : rapport de suivi n° 1	97
Fièvre aphteuse au Mali	98
Peste porcine africaine en République Démocratique du Congo : complément d'information	98
Fièvre aphteuse au Royaume-Uni / Grande-Bretagne : rapport de suivi n° 8	99
Fièvre aphteuse aux Pays-Bas : rapport de suivi n° 5	99
Fièvre aphteuse en Erythrée	100

FIÈVRE APHTEUSE AU KOWEÏT

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'une télécopie reçue le 22 avril 2001 du Docteur Sultan A. Sultan Al Khalaf, directeur général adjoint, Autorité publique de l'agriculture et de la pêche (PAAF), Safat :

Date du rapport : 21 avril 2001.

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 17 avril 2001.

Date présumée de l'infection primaire : 13 avril 2001.

Foyers :

Localisation	Nombre
Kabd	1

Description de l'effectif atteint : petit élevage de veaux à l'engrais âgés de 2 à 6 mois, comprenant également une vache laitière, vaccinée contre la fièvre aphteuse le 25 novembre 2000.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	66*	25	0	0	0

* 65 veaux et 1 vache.

Diagnostic :

- Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** Laboratoire de virologie d'Al-Rai.
- Epreuves diagnostiques réalisées :** épreuve ELISA⁽¹⁾ de détection de l'antigène. L'isolement viral sur culture cellulaire est en cours.
- Agent causal :** virus de sérotype O₁ Manisa.

Epidémiologie :

- Source de l'agent / origine de l'infection :** recherches en cours.

B. Autres renseignements épidémiologiques : le propriétaire des animaux atteints est un négociant qui achète et vend des animaux de différentes espèces sur les marchés ou à des élevages. Il avait récemment acheté des veaux à différents élevages de Sulaibiya.

Mesures de lutte : les bovins des petits élevages du pays sont vaccinés régulièrement. Un certain nombre de mesures ont toutefois été prises :

- nettoyage et désinfection de la ferme atteinte, avec incinération des paillages et fumiers contaminés ;
- une vaccination d'urgence a été mise en place pour renforcer l'immunité du bétail sensible ;
- imposition de la quarantaine avec interdiction totale des déplacements de bétail vers et à partir de Kabd, et mobilisation des forces de police et de l'armée pour faire respecter ces mesures ;
- fermeture des marchés aux bestiaux de Kabd et des environs.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE AU KIRGHIZISTAN

(*Date du dernier foyer signalé précédemment* : octobre 1998).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction de la synthèse des données reçues le 25 avril 2001 du Docteur Tchoubak B. Kydykeev, directeur général des Services vétérinaires, Bishkek :

Date du rapport : 28 février 2001.

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 21 février 2001.

Date présumée de l'infection primaire : 18 février 2001.

Foyers :

Localisation	Nombre
commune d'At-Bachine, région de Naryn	1
commune d'Ak-Taline, région de Naryn	1
commune de Ton, région d'Issyk-Koul	1

Nombre total d'animaux dans les foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	2 629	49	0	0	0
ovi	12 104	41	0	0	0

Diagnostic :

A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic : Laboratoire de virologie de l'Institut national vétérinaire de contrôle et de recherche scientifique.

B. Epreuves diagnostiques réalisées : épreuves sérologiques (fixation du complément et immunodiffusion) ; inoculation à des lapins de 1-2 jours et à des souris de 3-4 jours.

C. Agent causal : virus de sérotype O₁₉₄.

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection :** les animaux malades ont été achetés sur des marchés aux bestiaux.
- B. Mode de diffusion de la maladie :** contact entre des animaux sains et des animaux malades.

Mesures de lutte :

- imposition de la quarantaine dans les trois localités atteintes ;
- mise en place de restrictions à l'importation et à l'exportation de marchandises dans les régions de Naryn et d'Issyk-Koul ;
- vaccination dans les zones infectées et les zones à risque.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN ARGENTINE
Rapport de suivi n° 6

Synthèse des informations reçues jusqu'au 23 avril 2001 du Docteur Bernardo Gabriel Cane, président du service national de santé et de qualité agro-alimentaire (SENASA), secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation, Buenos Aires :

Terme du rapport précédent : 14 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [16], 90, du 20 avril 2001).

Terme du présent rapport : 21 avril 2001.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
province de Buenos Aires	45
province de Cordoba	5
province d'Entre Rios	3
province de La Pampa	1
province de Santa Fe	5

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
...	50 802	3 411

Tableau récapitulatif des foyers confirmés jusqu'au 21 avril 2001 :

Localisation	Nombre
province de Buenos Aires	264
province de Cordoba	20
province d'Entre Rios	5
province de La Pampa	26
province de San Luis	11
province de Santa Fe	23
province de Santiago del Estero	1
Nombre total de foyers	350

FIÈVRE APHTEUSE EN URUGUAY

(Date du dernier foyer signalé précédemment : octobre 2000).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'un courrier électronique reçu le 25 avril 2001 du Docteur Carlos A. Correa Messuti, ministre de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche, Montevideo :

Date du rapport : 25 avril 2001.

Les Services vétérinaires officiels locaux du département de Soriano ont reçu la notification de la découverte d'animaux présentant les signes caractéristiques de la fièvre aphteuse.

Foyers :

Localisation	Nombre
6 ^e division administrative, district de Palmitas du département de Soriano (dans l'ouest du pays)	2 exploitations

Description de l'effectif atteint : la population animale sensible de la première exploitation (n° 1) est de 430 bovins et 640 ovins. Trente-neuf bovins âgés d'un ou deux ans ont présenté une symptomatologie évoquant la fièvre aphteuse ; l'espèce ovine n'est pas touchée. La population de l'exploitation n° 2 (contiguë à la première) est de 773 bovins, 474 ovins et 10 porcs.

Nombre total d'animaux dans les foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	1 203
ovi	1 114
sui	10

Diagnostic :

Le 23 avril 2001, l'exploitation n° 1 a été inspectée et des prélèvements ont été envoyés au laboratoire officiel à des fins de diagnostic.

Les premiers résultats indiquent que l'épreuve VIAA⁽¹⁾ s'est révélée positive pour les échantillons prélevés sur des bovins et négative pour les échantillons prélevés sur des ovins. En outre, l'épreuve sérologique utilisée (technique ELISA) a révélé des titres élevés d'anticorps dirigés contre le virus de sérotype A.

Des prélèvements sont également envoyés ce jour (25 avril) au Centre panaméricain de la fièvre aphteuse (Panaftosa) à Rio de Janeiro (Brésil) pour y être analysés ; les résultats sont attendus.

Une enquête épidémiologique est en cours, incluant la collecte, dans l'exploitation n° 2, de prélèvements qui seront envoyés au laboratoire officiel.

Mesures de lutte :

Depuis le 10 avril 2001, la 6^e division administrative était soumise à des restrictions de mouvements de bétail en application des mesures d'alerte mises en œuvre en raison de la situation d'urgence sanitaire signalée en Argentine.

Face à la forte suspicion de présence clinique de la fièvre aphteuse, les Services vétérinaires officiels ont pris des dispositions visant à la limitation et à l'éradication immédiate, en conformité avec les procédures prévues par la législation en vigueur. A cet effet, l'abattage de tous les animaux sensibles des deux exploitations atteintes commence dès aujourd'hui.

Les mesures suivantes ont également été adoptées :

1. Interdiction à compter de ce jour des déplacements et transports d'animaux sensibles au virus de la fièvre aphteuse, ainsi que leurs produits et sous-produits, à partir du département de Soriano, sauf autorisation expresse délivrée par les autorités habilitées de la Division de santé animale.

2. Interdiction transitoire des déplacements et transports d'animaux sensibles au virus de la fièvre aphteuse sur tout le territoire national, à l'exception des animaux transportés à des fins d'abattage immédiat, moyennant autorisation préalable des autorités sanitaires locales et sans préjudice des mesures d'inspection déjà prévues à ce jour et en vigueur dans tous les départements bordant le fleuve Uruguay.
3. Interdiction des transports d'aliments, de fourrage et de grain destinés à l'alimentation du bétail à partir du département de Soriano, sauf autorisation expresse délivrée par les autorités habilitées de la Division de santé animale.
4. A compter de ce jour et par mesure de précaution, suspension de l'émission de certificats sanitaires à l'exportation.

(1) VAAA : épreuve à l'antigène associé à l'infection virale.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN URUGUAY **Rapport de suivi n° 1**

Traduction d'un courrier électronique reçu le 26 avril 2001 du Docteur Carlos A. Correa Messuti, ministre de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche, Montevideo :

Date du rapport : 26 avril 2001.

Le foyer de l'exploitation n° 2, qui est contiguë au foyer n° 1 signalé le 25 avril 2001 (voir le rapport d'urgence ci-dessus), a été confirmé cliniquement, épidémiologiquement et en laboratoire.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
6 ^e division administrative, district de Santa Catalina, département de Soriano	2 exploitations

Nombre total de foyers à ce jour : 4.

Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers : dans l'exploitation n° 3 se trouvent au total 1 925 bovins, dont 391 âgés de moins d'un an, 490 âgés de un à deux ans et 1 044 de plus de deux ans. La maladie clinique a été constatée chez 20 bovins âgés de moins de deux ans. L'exploitation n° 4 compte 765 bovins et 750 ovins ; 35 bovins ont été atteints.

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	2 690	55
ovi	750	0

Diagnostic : un dépistage a été effectué dans les exploitations contiguës à l'exploitation n° 3, et c'est parmi ces exploitations que l'on a découvert le nouvel élevage atteint. Des prélèvements effectués dans ces deux exploitations ont été envoyés au laboratoire officiel.

Mesures de lutte : les mesures décrites dans le rapport antérieur restent en vigueur. L'abattage sanitaire a commencé ce jour dans les deux foyers notifiés le 25 avril 2001 : à ce jour, 10 heures du matin, 350 bovins et 30 ovins ont été détruits.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE AU MALI

(Date du dernier foyer signalé précédemment : novembre 1999).

Extrait du rapport mensuel sur la situation zoonitaire du Mali relatif au mois de février 2001, reçu du Docteur Soumana Diallo, chef de la division prévention des risques, protection des animaux et des végétaux, ministère du développement rural, Bamako :

Nouveaux foyers au cours du mois de février 2001 :

Localisation	Nombre
Cercle de Diéma (localités de Diéma, Lambidou et Diankoutéca), région de Kayes	1

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	255	34

*
* *

PESTE PORCINE AFRICAINE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO Complément d'information

Extrait d'une télécopie reçue le 25 avril 2001 du Docteur Hubert Ali Ramazani, directeur de la production et de la santé animales, ministère de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, Kinshasa :

Un foyer de peste porcine africaine a été confirmé à environ 12 km du centre-ville de Kinshasa (voir *Informations sanitaires*, 14 [15], 87, du 13 avril 2001). Des informations complémentaires sur ce foyer sont fournies ci-après.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
sui	300	32	27	1	...

Diagnostic :

- A. *Laboratoire ayant confirmé le diagnostic* : Laboratoire vétérinaire de Kinshasa.
- B. *Epreuves diagnostiques réalisées* : épreuve ELISA⁽¹⁾. Sur 15 prélèvements de sérum, 6 se sont révélés positifs, 7 douteux et 2 négatifs.

Epidémiologie :

- A. *Source de l'agent / origine de l'infection* : les soupçons se portent sur la semence utilisée (importée d'un pays d'Europe), les fermes voisines, les personnes étrangères à la ferme (stagiaires...).
- B. *Mode de diffusion de la maladie* : recherches en cours.

Mesures de lutte :

- mise en interdit de la ferme et des élevages voisins ;
- enquêtes rétrospective et prospective dans le foyer et les fermes voisines.

(1) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

FIÈVRE APHTEUSE AU ROYAUME-UNI / GRANDE-BRETAGNE
Rapport de suivi n° 8

Résumé synthétique des données reçues jusqu'au 25 avril 2001 du Docteur J.M. Scudamore, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, Londres :

Terme du rapport précédent : 17 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [16], 91, du 20 avril 2001).

Terme du présent rapport : 24 avril 2001.

Nombre de nouveaux foyers : 120.

Nombre total de foyers confirmés depuis le début de l'épizootie : 1 461.

Nombre total d'animaux abattus et détruits (ou en attente de destruction) dans les foyers confirmés depuis le début de l'épizootie :

<i>espèce</i>	
bov	379 000
ovi	1 576 000
cap	2 000
sui	105 000

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE AUX PAYS-BAS
Rapport de suivi n° 5

Traduction d'extraits d'un courrier électronique reçu le 26 avril 2001 du Docteur Frederik H. Pluimers, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles et de la pêche, La Haye :

Terme du rapport précédent : 20 avril 2001 (voir *Informations sanitaires*, **14** [16], 92, du 20 avril 2001).

Terme du présent rapport : 26 avril 2001.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
province d'Overijssel	1

Nombre total d'animaux dans le nouveau foyer :

<i>espèce</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
bov	76	1	0	76	0

Ce foyer (n° 2001/26) a été diagnostiqué le 22 avril 2001. Il s'agit d'un élevage laitier qui est contigu au foyer n° 2001/13 (voir *Informations sanitaires*, **14** [14], 80) et qui se situe à l'intérieur de la zone de surveillance des autres foyers des provinces d'Overijssel et de Gueldre.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN ÉRYTHRÉE

(Date du dernier foyer signalé précédemment : 1999).

Extrait des rapports mensuels sur la situation zoonitaire de l'Erythrée relatifs aux mois de janvier, février et mars 2001, reçus du Docteur Ghebrehiwet Teame, directeur de la division des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Asmara :

Nouveaux foyers au cours du mois de janvier 2001 :

Localisation	Nombre
Goluj, région de Gash-Barka, à 180 km au sud-ouest de Barentu	1
Gergef, région de Gash-Barka, à 200 km au sud-ouest de Barentu	1

Nouveaux foyers au cours du mois de février 2001 : aucun.

Nouveaux foyers au cours du mois de mars 2001 : aucun.

Nombre total d'animaux dans les foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
bov	200 000	200

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.